

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE: 184, Rue de Paris

PARIS: 43, Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

Le Nord de Roubaix et Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX Téléphone 9-31 45, rue de la Gare, 45

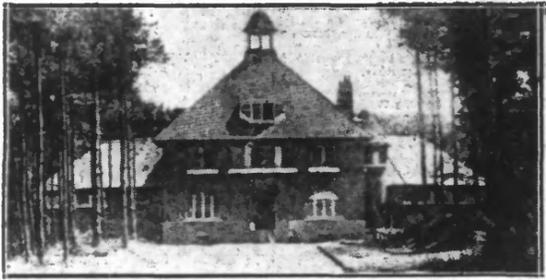
TOURCOING Téléphone 9-85 3, rue Fidele Lehoucq

Directeur: Eug. GUILLAUME

LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE DANS LE PAS-DE-CALAIS

Le Sanatorium d'HELFAUT, près de St-Omer, s'ouvrira en mars prochain

Nous avons en maintes occasions entre-tenu nos lecteurs de la magnifique programme de préservation antituberculeuse élaboré par l'Administration départementale du Pas-de-Calais et exposé en particulier les raisons qui ont décidé le choix de l'ancien camp militaire d'Helbaut, à proximité de Saint-Omer, pour y établir un sanatorium de 500 lits.



LE PAVILLON DE L'ADMINISTRATION DU SANATORIUM

voit les premiers malades et progressivement les 500 lits qui y sont prévus seront occupés. Les quatre pavillons où ces lits sont répartis s'élèvent en plein bois de sapins sur un terrain de plus de quarante hectares. Le choix de son emplacement, sa situation à flanc de coteau ont mérité les éloges des spécialistes qui furent consultés au moment où ce sanatorium était en projet. Quant à ses aménagements, ces mêmes spécialistes les regardent comme un modèle répondant à tous les desiderata de la thérapeutique moderne de la tuberculose.

Une conception moderne des méthodes curatives

M. le Ministre de l'Hygiène a placé à la direction un spécialiste averti, M. le docteur Flehenard, qui a fait ses preuves dans un établissement d'Alsace qu'on considère à juste titre comme un modèle du genre. Il apportera à Helbaut cet esprit de méthode et d'organisation qui verra parfaire l'armement antituberculeux du département.



UN DES PAVILLONS DE CURE DANS LA FORÊT

Il faut que le public se fasse à cette idée que le Sanatorium est une maison de cure spécialisée destinée au traitement de la tuberculose, surtout en dehors des périodes aiguës et dont le but est d'arrêter par la discipline hygiénique et qui est observée l'évolution des lésions tuberculeuses. Celui qui entre au Sanatorium ne vient pas pour y séjourner quelques jours à quelques semaines, mais pour y rester plusieurs mois.

D'autre part, le traitement en sanatorium ne nécessite pas un grand luxe de médicaments. Tout le traitement est basé sur la régularité de l'existence et la vie au grand air. Selon les prescriptions du médecin, les repas, les heures de repos, de promenade, de travail, de discipline, sont rigoureusement réglés pour chaque groupe de malades. Les améliorations et les guérisons obtenues grâce à cette discipline bien observée dépendent complètement de la bonne volonté du tuberculeux à s'y soumettre. Et l'on ne peut dire, sans exagération, qu'au Sanatorium les tuberculeux guérissent quand ils veulent guérir.

La nécessité d'un triage

Tous les tuberculeux ne peuvent entrer d'emblée au Sanatorium: c'est là une vérité qu'il faut répéter et qui ne doit susciter aucun désespoir. Dans un sanatorium comme celui d'Helbaut, les malades arrivent par groupes de même discipline: il faut donc qu'ils puissent tous soumettre sans inconvénient pour eux, Or, au cours de l'évolution de la tuberculose, il est des symptômes aigus comme la fièvre, la diarrhée, les points de congestion, la pleurésie, etc., qui sont une contre-indication au grand air, etc. Ces complications nécessitent un traitement particulier, des soins spéciaux et ainsi s'explique l'utilité d'une mise en observation du malade avant son entrée au sanatorium. Grâce à ce temps d'ob-

LES NÉGOCIATIONS FRANCO-SOVIÉTIQUES AVANÇENT, DIT-ON

On affirme que les négociations franco-soviétiques avancent rapidement et que vers la mi-décembre, M. Berthelot et M. Dovgalesky se sont mis d'accord pour régler la procédure de conciliation prévue comme condition à l'entrée en vigueur du projet de traité paraphé à la fin d'août. La commission de conciliation franco-soviétique se réunira à Paris et à Moscou alternativement, à Moscou pour commencer quinze jours après s'occuper de la signature du traité. Elle se composera de deux membres français et de deux membres russes. Les sessions de Paris et de Moscou dans les sessions de Moscou. Une session ordinaire aura lieu annuellement, mais il pourra être convoqué, à la demande de l'un des gouvernements, une session extraordinaire, quand il le juge utile, la convocation d'une session extraordinaire.

GRAVE CONSÉQUENCE DE LA CRISE CHARBONNIÈRE

LA CHAMBRE DES HOULLIÈRES du Nord et du Pas-de-Calais dénonce la convention des salaires des mineurs

CELLE-CI CESSERA D'ÊTRE APPLIQUÉE LE PREMIER FÉVRIER

Au jour le jour, nous avons exposé la situation difficile des Houillères de notre région, pour l'accomplissement de leur tâche et les malheureuses conséquences qui s'ensuivent pour les ouvriers mineurs réduits à plusieurs journées de chômage par semaine. Loin de s'améliorer, cette crise ne s'est qu'aggravée. En quelques jours, nous avons pu lire un lettre de M. Alfred Maës, député-maire de Lens, président du Syndicat des mineurs d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais, insistant auprès du président du Conseil pour prendre d'énergiques mesures contre l'invasion des charbons étrangers.

La lettre de dénonciation

Voici le teneur de cette lettre: Douai, le 31 décembre 1931. Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Syndicats des Mineurs d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais.

Notre situation commerciale devient chaque jour plus mauvaise. En ce qui concerne les tonnages, l'application du régime des licences ne nous assure pas jusqu'ici et de plus, la part de la consommation française que le gouvernement a attribuée à la production nationale. Le chômage s'aggrave. En ce qui concerne les prix, les conditions de production des charbonniers sont favorisées par toutes les causes permanentes que vous savez ont été aggravées en ces temps derniers par des mesures nouvelles basées sur le libre en Angleterre, subventions gouvernementales en Pologne, réductions des salaires en Belgique et en Allemagne, tarifs ferroviaires, etc., qui permettent à nos concurrents de vendre à des prix que nous ne pouvons pas suivre.

La dernière convention

Voici, à titre documentaire, le texte de la dernière convention: Entrée des représentants des ouvriers mineurs et des représentants des Compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais, le samedi 26 mars 1931, au Ministère de l'Intérieur à Paris. Sur l'initiative de M. Pierre Laval, Président du Conseil, une délégation des syndicats des mineurs d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais et les représentants des Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais se sont réunis au Ministère de l'Intérieur, le samedi 26 mars pour examiner la transaction proposée par M. Pierre Laval, consistant à maintenir la prime de 25 pour cent jusqu'au 1er avril et à ramener à 21 pour cent à partir de cette date et à 19 pour cent à partir du 16 mai.

Entrevue, jeudi, au Ministère de l'Intérieur

Shitob en possession de la lettre de la Chambre des Houillères, les différents

syndicats des mineurs ont demandé de provoquer une entrevue avec M. Pierre Laval, Président du Conseil. Nous apprenons que le Président du Conseil recevra les représentants des ouvriers mineurs au Ministère de l'Intérieur, jeudi 7 janvier à midi.

Réunion du Comité régional à Douai

D'autre part, le Comité régional des bassins d'Anzin du Nord et du Pas-de-Calais, est convoqué à la Bourse du Travail, à Douai, samedi 9 janvier, à 9 h. 30 du matin.

Conférence d'informations à Lens

En raison des événements, le Syndicat des Mineurs de la première Région convoque ses sections à une conférence d'informations qui aura lieu dimanche 10 janvier, à 9 h. 30, à la Maison Syndicale, rue Casimir Denis, à Lens. A ce sujet, le Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais, nous communique: Par suite de la conférence d'informations qui se tiendra dimanche à Lens pour les sections des trois bassins de la première région, les secrétaires sont invités à ne rien organiser pour ce jour là.

L'impression chez les mineurs

La nouvelle de la dénonciation de la convention des salaires a produit une grosse effervescence dans les milieux miniers. Les syndicats sont décidés à faire l'impossible pour que suite ne soit pas donnée aux décisions patronales. Les syndicats s'ignorent pas la gravité de la situation, mais ils persistent à déclarer que les mineurs n'ont déjà été payés trop longtemps les conséquences des événements dont ils ne sont aucunement responsables. On considère, d'ailleurs, qu'une diminution des salaires ne peut, en aucun cas, être un remède à la crise charbonnière.

L'industriel Philippe, de Landrecies, fera trois ans de prison

Il avait détourné 57 millions au préjudice d'une banque de Reims

La onzième chambre correctionnelle a statué, cet après-midi, sur le cas de l'industriel Philippe, de Landrecies (Nord), qui était inculpé d'avoir escroqué 57 millions à la banque Chapuis de Reims, sous prétexte d'acquiescer des litres de dommages de guerre. Après plaidoiries de M. Pierre Massé, Philippe a été condamné à trois ans de prison sans sursis et à 500 francs d'amende. La banque Chapuis, partie civile, a obtenu par provision un million cinq cent mille francs de dommages-intérêts. M. Georges Chapuis, ancien directeur de la banque, était également partie civile: il a obtenu le franc de dommages-intérêts qu'il réclamait.

Centaine d'arrestations au cours de la grève communiste de la Ruhr

On confirme que les efforts des communistes pour déclencher une grève générale dans le bassin minier de la Ruhr en protestation contre l'abaissement des salaires, n'ont pas obtenu le succès que ceux-ci escomptaient. C'est ainsi que pour 64 mines, les 3/7 du personnel de l'une d'elles seulement, soit 516 mineurs, ont cessé le travail. Quelques défordres, provoqués par des communistes, se sont produits lundi matin dans certaines localités du bassin minier. Une centaine d'arrestations ont été opérées.

LES CHINOIS ONT REPRIS AUX NIPPONS LA VILLE DE KOU-PANG-TZU

Le gouvernement de Nankin demande la convocation immédiate du Conseil de la Société des Nations

On mande de Moukden au Daily Express: qu'à la date du 3 janvier les forces chinoises ont repris la ville de Kou-Pang-Tzu.

Suivant les dernières nouvelles, cette localité serait encore en leur possession. Cinq cents bandits ont occupé Min-Tchou-Liang et ont pillé cette ville durant toute la nuit. Trois petits avions de bombardement les ont attaqués le lendemain matin et, en une heure, leur

les milieux japonais estiment que cet incident ne saurait avoir de suites sérieuses, attendu qu'une simple confusion de langage semble en avoir été la cause.

LA CONVOCATION IMMÉDIATE DU CONSEIL DE LA S. D. N. DEMANDÉE PAR LA CHINE

On mande de Nankin que le gouvernement chinois a télégraphié à la S. D. N. pour demander la convocation immédiate du conseil de la S. D. N. en raison de l'occupation de Kin-Tchéou par les japonais.



Soldats japonais dans une tranchée en Mandchourie (W. W. P.).

INCIDENTS GRAVES A KOU-TCHOU

On mande de Tokio à l'agence Reuters: On annonce de Kou-Tchéou, qu'un certain nombre de Chinois ont assassiné un jeune instituteur japonais et sa femme et attaqué deux officiers de la marine japonaise. En conséquence, le ministre de la marine a donné l'ordre aux contre-torpilleurs « Sumore », « Ahi » et « Hishi », de se rendre immédiatement sur les lieux de l'incident. Le croiseur « Kitagawa », est déjà parti pour Kou-Tchéou, et 100 marins japonais y ont été débarqués par mesure de protection.

L'INDÉ EN DEUIL APRÈS L'ARRESTATION DE SON CHEF, GANDHI

Nous avons annoncé hier l'arrestation du mahatma Gandhi et celle du président du congrès hindou, M. Vallabhai Patel. C'est lundi à 3 heures du matin que Gandhi a été arrêté en sa résidence de Bombay. Le mandat d'arrêt portait simplement comme motif: « Four des mensurations valables et suffisantes. Avant son départ pour la prison, le mahatma a adressé une lettre à M. Vallabhai Patel, dont il ignorait l'arrestation et dans laquelle il lui demandait de recommander au peuple de ne pas s'écarter de la vérité, de s'abstenir de toute violence et de ne jamais hésiter à donner sa vie pour obtenir l'indépendance.

L'ATTAQUE DU CONSUL AMÉRICAIN DE MOUKDEN PAR UNE SENTINELLE JAPONAISE

On mande de Kharbine à l'Associated Press: que M. Calver Chamberlain, consul des Etats-Unis à Moukden, descendant d'une automobile portant le fanion aux couleurs américaines pour prendre le train à destination de Kharbine, lorsqu'il fut attaqué par une sentinelle japonaise. L. Chamberlain porte de profondes blessures à la face. Le ministre des affaires étrangères a reçu un télégramme confirmant officiellement qu'une sentinelle japonaise a frappé et légèrement blessé M. Calver Chamberlain. On croit savoir que le gouvernement japonais présentera des excuses s'il est prouvé que la sentinelle est entièrement coupable, mais

qu'il inflige une perte évaluée à cent cinquante hommes.

Un rapport parvenu de Fou-Tchéou au ministère japonais de la marine, confirme ces incidents. Il ajoute que le colonel-général du Japon à Fou-Tchéou, a adressé une violente protestation aux autorités chinoises locales au sujet de l'assassinat de l'instituteur japonais et de sa femme. Une autre dépêche de Fou-Tchéou parvenue également au ministère de la marine, précise que le consul général Tanara, qui accompagnait les deux officiers de navire japonais malmenés par les chinois, a été également légèrement blessé. On croit savoir que trois personnes ont été attaquées alors qu'elles effectuaient une tournée dans la ville intérieure, pour se rendre compte des conditions dans lesquelles était effectué le boycottage anti-japonais.

On interroge les membres de la famille qui furent unanimes à reconnaître que le père Housiaux brutalisait fréquemment sa femme, sans aucune raison. C'est ainsi que Mme Guillaumet, née Blanche Housiaux, demeurant à Vendin-le-Viel, vit un jour son grand-père saisir son épouse à la gorge, parce que celle-ci n'avait pas rentré, craignant qu'il ne prenne froid.

LE VIEILLARD NE VEUT RIEN DIRE

Interrogé, le père Housiaux ne veut rien dire. Comme on lui demandait s'il s'était disputé avec sa femme, la veille, il répondit négativement. Il reconnut cependant l'avoir gifflée, mais prétendit que les ecchymoses provenaient de quelques jours auparavant, sans pouvoir préciser la date. On ne put rien apprendre de plus. Chaque soir, sa femme avait l'habitude de le ber sur son lit, afin de l'empêcher de tomber la nuit. On suppose donc que le septuagénaire aura voulu à nouveau l'attacher et que le vieillard voulant, l'en empêcher, l'aura frôlé et vraisemblablement saisi à la gorge.

LES RESULTATS DE L'AUTOPSIE

Le Parquet de Béthune a chargé M. Dutilleul d'instruire cette affaire, et a désigné M. le docteur Leeat, médecin légiste, pour pratiquer l'autopsie de la morte. Cette opération eut lieu hier après-midi et l'éminent praticien constata que la victime était décédée des suites d'une congestion d'origine cardiaque, mais que la pression n'avait pas été faite avec les mains. Il resta donc toujours un doute sur la culpabilité du vieillard. M. Leeat transmettra son rapport au Parquet, qui décidera de la suite à donner à cette affaire.

M. DOUMERGUE, MEMBRE DU C. A. DU CANAL DE SUEZ

Le Conseil d'Administration de la Compagnie du canal de Suez a procédé, lundi, à l'élection d'un de ses membres, en remplacement de M. Miral, décédé. Son choix s'est porté sur M. Gustave Doumergue, ancien président de la République.

MORT SUSPECTE D'UNE VIEILLE FEMME A ANNOY-SOUS-LENS

On croit qu'elle aurait été étranglée par son mari, un octogénaire impotent

Une enquête est ouverte sur la mort suspecte d'une vieille femme, survenue à Annoy-sous-Lens, et pour laquelle le permis d'inhumer a été refusé. D'après les résultats de l'autopsie, il apparaît que la défunte aurait succombé par strangulation et que l'auteur de sa mort serait son mari, âgé de 83 ans.

UN VIEUX MENAGE

Depuis de nombreuses années habitent rue de Lenglet, à Annoy-sous-Lens, dans une coquette maison précédée d'un jardin et entourée d'une grille, un ménage de vieillards qui paraissent vivre dans une certaine aisance.

Le mari, Louis Housiaux, est né le 28 mars 1852 et est retraité des Mines. C'est un vieillard impotent, mais de forte corpulence. Il y a un mois et demi, il supporta, à l'hôpital de Lens, une opération pour une hernie étranglée.

Il était une charge pour les siens. Son épouse, Catherine Demally, née le 21 septembre 1854, également un gaillardet, qu'il n'a pas bien longtemps, allait encore travailler aux champs, était aux petits soins envers son vieux mari.

Celui-ci, méchant et violent, n'avait aucune reconnaissance pour sa brave femme et malgré son infirmité et son âge, il entamait bien souvent de violentes querelles. A la suite de celles-ci il brutalisait sa compagne.

Les époux Housiaux avaient eu plusieurs enfants et ceux-ci venaient journellement leur rendre visite, notamment le soir et le matin pour aider le vieillard impotent à se lever.

Samedi soir, l'un des fils, M. Prosper Housiaux, 50 ans, demeurant au lieu dit « l'Idéal », se trouvait avec sa femme chez ses parents. Comme de coutume, ils mirent coucher le père et ne remarquèrent rien d'anormal. La maman vint recueillir ses enfants jusqu'à la grille et leur souhaita une bonne nuit.

La vieille femme, en se levant, en ayant son auparavant de dissimuler la clef d'entrée à un endroit que seuls ses enfants connaissaient.

EN VENANT VOIR SES PARENTS... Dimanche matin, M. Prosper Housiaux vint vers 9 heures pour rendre visite au vieillard. Il fut très étonné de trouver la grille et les volets de la maison encore fermés à cette heure, car il savait sa mère très matinale.

De suite, il pressenta un malheur. Après avoir ouvert la grille, il traversa le jardin et fit le tour de l'habitation pour gagner la cuisine. A l'aide de la clef, qui lui avait pris à l'endroit où elle était cachée, il ouvrit la porte.

Dans cette première pièce rien d'anormal ne s'offrit à ses yeux, mais en entrant dans la salle à manger, il aperçut sa mère, encore étendue sur le lit, et s'écria: « Où est le parquet, ne donnait plus signe de vie.

Il alla aussitôt prévenir son beau-frère, Arsène Delory, 55 ans, demeurant rue de la Bergerie, à Annoy-sous-Lens. Celui-ci accourut et ne put que constater que Mme Housiaux était bien morte.

Les deux hommes passèrent dans la chambre à coucher. Là, ils trouvèrent le père Housiaux assis sur une chaise, au milieu de la pièce et avait les deux mains appuyées sur le bord du lit.

Il leur fut totalement impossible d'obtenir aucune explication du vieillard.

CONSTATATIONS TROUBLANTES M. le docteur Leeat, appelé à constater le décès, releva que la défunte portait quelques griffes récentes à la figure et une trace suspecte au cou. Le praticien refusa le permis d'inhumer et avisa M. Dedouère, maire de la localité.

Ce dernier téléphona à la gendarmerie, et le chef de brigade Rogeau et le gendarme Benetoux se rendirent sur les lieux pour ouvrir une enquête. Ils étaient bientôt rejoints par M. le capitaine Geus.

M. le capitaine Geus, qui était de passage à Annoy-sous-Lens, fut appelé à donner son avis et ne put que confirmer les constatations de son collègue.

On se trouvait donc en présence d'un mort suspect.

L'ENQUETE Des premiers renseignements recueillis, on supposa de suite que le père Housiaux, quoique impotent, avait réussi à se lever et à étrangler sa femme. Mais comment pouvait établir qu'un vieillard infirme puisse parvenir à accomplir un tel crime.

On interrogea les membres de la famille qui furent unanimes à reconnaître que le père Housiaux brutalisait fréquemment sa femme, sans aucune raison. C'est ainsi que Mme Guillaumet, née Blanche Housiaux, demeurant à Vendin-le-Viel, vit un jour son grand-père saisir son épouse à la gorge, parce que celle-ci n'avait pas rentré, craignant qu'il ne prenne froid.

En cette occasion, ce sera une guerre farouche. Mais j'espère que la nation fera le sacrifice suprême dans l'esprit de non-violence.

Les automobiles amenant M. Gandhi et M. Vallabhai Patel sont arrivées à 8 h. 30 à la prison de Yerwada. Gandhi fut aussitôt rendu dans les locaux qui lui étaient réservés et qu'il va occuper pour la troisième fois.

UNE JOURNÉE DE DEUIL Une journée de deuil a été observée dans plusieurs villes à l'occasion de l'arrestation de Gandhi, mais l'on ne signale aucun incident. La Bourse, les marchés des métaux, du coton et des grains et quatre flâtures de Bombay ont fermé leurs portes après la manifestation contre l'arrestation de Gandhi. Une journée de deuil a été observée dans les quartiers hindous de la ville. Des processions et réunions publiques ont été organisées.

Pour manifester contre la décision du gouvernement, un défilé monstrueux de jeunes gens a eu lieu hier après-midi.

ENVOI DE TROUPES BRITANNIQUES On mande de Bombay qu'un détachement de 500 soldats a été envoyé le 4 janvier, au nord de Madras, où 57 ex-criminelles ont été mises en demeure de cesser leur campagne de non paiement des loyers.

D'autre part, le vice-roi a fait publier une ordonnance conférant aux autorités des pouvoirs exceptionnels. Cette ordonnance a pour but de réprimer les abus de la presse, les associations illégales, le boycottage, les excitations au désordre et d'empêcher l'activité des associations illégales.

Pour les gouvernements provinciaux investis de pouvoirs extraordinaires, l'arrestation de Gandhi est en quelque sorte, un mot d'ordre d'avoir à interdire la réunion du congrès et de toutes ses ramifications et aussi d'empêcher son développement et d'empêcher les chefs du mouvement.

LES DERNIÈRES GRANDES VICTOIRES SPORTIVES



A gauche: La victoire des six jours cyclistes de Bruxelles a été remportée par l'équipe hollandaise... Au milieu: La finale du Tournoi International de Tennis à Paris... A droite: Voici la jeune nageuse anglaise, Miss Marjorie Gielis, qui vient de battre le record du monde féminin de natation d'endurance en tenant l'eau pendant 48 heures.